

Demandes d'asile : un cas à part ?

Aline Angoustures

Citer ce document / Cite this document :

Angoustures Aline. Demandes d'asile : un cas à part ?. In: Hommes et Migrations, n°1207, Mai-juin 1997. Imaginaire colonial, figures de l'immigré. pp. 53-54;

doi : <https://doi.org/10.3406/homig.1997.2956>

https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1997_num_1207_1_2956

Fichier pdf généré le 27/02/2019

DEMANDES D'ASILE : UN CAS À PART ?

par **Aline Angoustures**

chercheur associé au Centre d'histoire de l'Europe du XX^e siècle (CHEVS/FNSP) et chargée d'études et de recherches à la Commission des recours des réfugiés.

On peut postuler, sans risque de se tromper, que les représentations jouent un rôle essentiel dans les politiques publiques, puisque celles-ci sont faites par des hommes et que personne n'est affranchi de toute représentation. Il paraît évident que l'histoire coloniale, comme toute histoire de contacts entre les peuples, est déterminante dans la construction de ces représentations, notamment dans les politiques portant sur l'immigration. Mais ces liens ne sont ni directs ni simples. Les populations immigrées ne sont pas toutes issues des anciennes colonies, comme cela a été souligné pour la Belgique. En ce qui concerne les demandeurs d'asile, il est clair qu'il n'y a pas de concordance significative entre les populations composant ces demandeurs aujourd'hui et les anciens territoires coloniaux de la France.

Par ailleurs, le statut de réfugié a été conçu pour les Européens, en référence à des enjeux idéologiques caracté-

sant l'Europe de l'immédiat après-guerre. Aujourd'hui, la « crise de l'asile » s'explique à la fois par la diversification des provenances et par la fin de la lecture bipolaire du monde. Elle traduit une perte de repères liée à l'inadéquation entre la représentation du réfugié classique et celle du demandeur actuel. Elle illustre en creux ce que sont les conflits aujourd'hui, dans lesquels les Etats forts laissent souvent la place et la palme de la persécution à des mouvements armés dont la cible prioritaire est constituée de civils.

LE CARACTÈRE POLÉMIQUE DU DOMAINE DE L'ASILE

La colonisation en tant que telle n'explique donc pas tout. L'accueil fait aux demandeurs d'asile de pays anciennement colonisés par la France est contrasté. Au 31 décembre 1993, 50 % des réfugiés statutaires provenaient des pays de l'ancienne Indochine : Vietnam, Laos et Cambodge ; les demandes

émanant des pays du Sud-Est asiatique, qui bénéficient d'accords spécifiques mais aussi d'un vaste mouvement de

Concernant l'Afrique noire,
la première population
demandant l'asile
en France
provient du Zaïre,
une ancienne colonie belge

DEMANDES D'ASILE : UN CAS À PART?

☛ solidarité, ont été largement admises. Les solliciteurs libanais, en leur temps, n'ont pu profiter du statut de réfugié, mais seulement d'un titre de séjour. Il n'y avait aucune demande en provenance du Maghreb, notamment d'Algérie, jusqu'à une période récente. Les demandeurs d'asile algériens sont aujourd'hui très peu acceptés ou dans le cadre d'arrangements de séjour moins officiels que dans le cas des Libanais. Enfin, la demande

d'Afrique noire est la plus mal accueillie, mais avec de très grandes disparités par nationalités, qui n'indiquent pas de tendance homogène vis-à-vis des anciennes colonies (rapport de la Commission nationale consultative pour les droits de l'homme, 1993). Par ailleurs, la première population demandant l'asile en France provient du Zaïre, une ancienne colonie belge.

Peut-on lutter contre les stéréotypes et le poids des représentations dans l'action publique ? Personnellement, je ne crois pas que

quiconque en soit exempt. Je serais plutôt encline à souhaiter que ces représentations nous soient rendues lisibles, familières, afin d'accroître notre liberté à leur égard. De ce point de vue, le fait que le secteur des demandes d'asile soit devenu intensément polémique me paraît avoir des effets négatifs. Lorsque l'on agit dans un domaine polémique, les résistances deviennent plus fortes, chacun nie ses représentations et le dialogue de sourds s'installe. ★

Illustration non autorisée à la diffusion

Aujourd'hui, la palme de la persécution revient le plus souvent à des mouvements armés, dont la cible prioritaire est constituée de civils (*Libération* du 31 octobre 1996). (D. R.)